



# *Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois*

Séance du 20 juillet 2023

L'an 2023 et le 20 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 12 juillet 2023.

Date de la convocation : 12 juillet 2023

Date d'affichage : 12 juillet 2023

**Délibération N° 20-07-2023 / N°123**

Etaient présents les membres en exercice : 70

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Jacques Nick, Maurice Soyez, Harold Tetu, Hubert Morreel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Raymond Wacheux, Hugues Legoux, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Benoit François, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Michel Accart, Richard Skowron, René Pruvost, Marc Degrendele, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hauteceur, Roland Descamps, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, Jacques Thellier, Louis Lambert, Xavier Normand, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken.

Mesdames, Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Geneviève Meurice, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 6

Membres ayant donné procuration : 17

Membres votants : 93

Absents : Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Jean Bridel, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Denis Caillierez, Alexandre Decry, Eric Caron, David Duchateau

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Christian Boucly suppléé par Jean-Pierre Lalart, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Sylviane Evain suppléée par Christine Vasseur, Philippe Duez suppléé par Olivia Havet, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne

Absents excusés : Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Florence Dambreville, André Michel, Julien Bellengier, Vincent Lacroix, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Marie Bernard, Stéphane Gomès

Absents ayant donné procuration : Pascal Coin ayant donné procuration à Michel Seroux, Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Jacques Nick ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Thomas Bonnelle ayant donné procuration à Muriel Roussel, Michel Petit ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Sabine Surelle ayant donné procuration à Philippe Carton, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Hugues Legoux, Stéphane Locquet ayant donné procuration à Yves Lieppe, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Jean-Paul Hemery ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas, Alain Traisnel ayant donné procuration à Roland Descamps, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Raymond Lavigne ayant donné procuration à Christian Thilliez, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Magalie Jonard, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, André

Bouchind'homme ayant donné procuration à Jacques Thellier, Damien Bricout ayant donné procuration à Eric Poulain.

**Secrétaire de séance : Pierre Cuvillier**

**Titre de la délibération : Consultation pour l'Élaboration des schémas directeurs d'assainissement des systèmes d'assainissement d'Aubigny-en-Artois, d'Avesnes-Le-Comte et de Duisans**

Monsieur le Vice-Président informe les membres de l'Assemblée Communautaire sur l'obligation faite aux maîtres d'ouvrage d'établir, pour les systèmes d'assainissement existants destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique comprise entre 2 000 et 10 000 équivalents-habitants, un diagnostic périodique de leurs systèmes d'assainissement avant le 31 décembre 2023. Cette échéance concerne les systèmes d'assainissement d'Aubigny-en-Artois, d'Avesnes-Le-Comte et de Duisans. Cette obligation découle de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015. Suite à ce diagnostic, le maître d'ouvrage doit établir et mettre en œuvre un programme d'actions chiffré et hiérarchisé visant à corriger les anomalies fonctionnelles et structurelles constatées et, quand cela est techniquement et économiquement possible, d'un programme de gestion des eaux pluviales le plus en amont possible, en vue de limiter leur introduction dans le système de collecte.

Ce diagnostic, ce programme d'actions et les zonages prévus à l'article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales sont transmis dès réalisation ou mise à jour au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau. Ils constituent le schéma directeur d'assainissement du système d'assainissement

Parallèlement, le système d'assainissement collectif d'Avesnes-Le-Comte a été déclaré non conforme réglementairement par les Services de l'État et doit obligatoirement faire l'objet d'un diagnostic avec mise en œuvre d'un programme de travaux permettant le retour à une situation conforme.

Il est donc proposé de répondre simultanément à ces deux obligations réglementaires en lançant l'élaboration des schémas directeurs d'assainissement de ces trois systèmes d'assainissement. Le marché sera décomposé en tranches. La durée prévisionnelle de réalisation est estimée à 12 mois pour le système d'assainissement d'Avesnes-Le-Comte, à 15 mois pour celui d'Aubigny-en-Artois et à 15 mois pour celui de Duisans, sachant que ces trois schémas pourront être réalisés simultanément.

Le Vice-Président propose de valider comme suit la programmation de l'opération :

DÉPENSES	MONTANT H.T. PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION	FINANCEMENT PRÉVISIONNEL	MONTANT H.T.	Situation administrative de l'opération
Élaboration des schémas directeurs des systèmes d'assainissement d'Aubigny-en-Artois, d'Avesnes-Le-Comte et de	236 000 €	<u>Subventions prévisionnelles</u> - Agence de l'Eau Artois-Picardie <u>Autofinancement</u> - Avance remboursable	85 000 €*	Nouvelles opérations à engager

<b>Duisans</b> - budget prévisionnel 2023- 2024		en 20 ans de l'Agence de l'Eau Artois- Picardie - Emprunt et Fonds propres	151 000 €	
<b>Localisation de l'opération</b> <b>Aubigny-en-Artois , Avesnes-le-Comte, Agnez-Les-Duisans , Duisans, Gouves, Habarcq, Haute-Avesnes, Montenescourt</b>				
* : montant inscrit au Programme Concerté sur l'Eau de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie , susceptible de faire l'objet d'une révision potentiellement à la hausse en 2024				

Suite à l'avis favorable du Bureau du 28 juin 2023, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver l'élaboration des 3 schémas directeurs d'assainissement comme présentés ci-avant
- d'approuver le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération,
- d'approuver le montant prévisionnel des aides financières ainsi que le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Le Président à lancer la consultation pour la passation du marché nécessaire à la réalisation de cette opération, procédure formalisée – appel d'offres ouvert,
- d'autoriser le Président à déposer les demandes de financement auprès des partenaires financiers et à signer tous les documents relatifs à ces partenariats,

Le Président



Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 27/07/2023 et publication ou notification du 27/07/2023

